



**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 4 avril 2022**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 20h00, est ouverte et présidée par M. Pascal Pedimina, Président.

---

**Ordre du jour :**

1.	Appel .....	2
2.	Procès-verbal de la séance du 21 février 2022 - correspondance .....	2
3.	Nomination d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Daniel Schürch, démissionnaire .....	2
4.	Nomination d'un membre à la Commission non permanente pour la révision du Règlement général de Commune (RGC), en remplacement de M. Aurélien Mary, démissionnaire .....	3
5.	Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN), en remplacement de M. Aurélien Mary, démissionnaire .....	3
6.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la faisabilité d'une fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes et à une demande de crédit de CHF 80'000.00 pour le financement de la suite du projet (étude opérationnelle) .....	4
7.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'052'000.00 TTC pour les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'évacuation des eaux usées et des eaux claires ainsi que la réfection de la chaussée sur la rue Félix-Bovet à Areuse .....	6
8.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 125'000.00 HT ayant pour objet l'assainissement de la station transformatrice moyenne tension (MT) « Buchilles » .....	8
9.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 130'000.00 HT pour les travaux de remplacement de la ligne moyenne tension (MT) entre les stations « Batterottes » et « Champs-Creux » .....	9
10.	Interpellations .....	10
11.	Informations du Conseil communal .....	10
12.	Questions .....	12

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 31 membres suivants :

- |                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Agbaro Samson (PS)         | 17. Keller Stéphane (PLR)           |
| 2. Atchade Kolawole (PLR)     | 18. Koller Jenny (VEL)              |
| 3. Bigler Stefan (VEL)        | 19. Kneubühler Jean-Pierre (PLR)    |
| 4. Böhm Jean-Daniel (PLR)     | 20. Lüthi Paul (PS)                 |
| 5. Buschini Claude (PLR)      | 21. Lüthi Philippe (PS)             |
| 6. Buschini Elvira (PS)       | 22. Paz Ruiz Sandro (PLR)           |
| 7. Chapuisod Nathalie (PLR)   | 23. Pedimina Pascal (PLR)           |
| 8. Da Silva Helder (PLR)      | 24. Piscopiello Rita (PS)           |
| 9. De Guglielmo Franco (VEL)  | 25. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)  |
| 10. De Reynier Quentin (PLR)  | 26. Renevey Virgyl (PS)             |
| 11. Dubois Emile (VEL)        | 27. Sandoz Alain (PS)               |
| 12. Dubois Yann (PLR)         | 28. Theurillat Michèle (VEL)        |
| 13. Durnat Lopez Carole (VEL) | 29. Vaudroz Patrick (PLR)           |
| 14. Facchinetti Danilo (PLR)  | 30. Vicario Fabio (PLR)             |
| 15. Geiser Blaise (PLR)       | 31. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |
| 16. Gontier Marie (VEL)       |                                     |

Excusé-e-s :

Belgrano Martine (VEL), de Reynier Thibault (PLR), Dubois Romain (PS), Marti Myriam (PLR), Maurer Davide (PS), Prince Rosenfeld Catherine (VEL), Twerenbold Damian (PS), Vogel Oberlin Christiane (PS)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 16.

Quatre membres du Conseil communal sont présents : Jean-Michel Buschini (PS), Président; Luigi D'Andrea (VEL), Vice-président ; Gilles de Reynier (PLR), Secrétaire et Daniel Schürch (PS). Marisa Braghini (PLR) est excusée.

Le Président lit l'ordre du jour. Ce dernier est accepté sans modification.

## 2. Procès-verbal de la séance du 21 février 2022 - correspondance

Aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture de la lettre de démission du Conseil communal de M. D. Schürch, avec effet au 30 avril 2022.

## 3. Nomination d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Daniel Schürch, démissionnaire

**Mme E. Buschini (PS)** : Le PS de Boudry ne peut pas présenter sa nouvelle candidate sans adresser quelques mots à M. Daniel Schürch qui a décidé de quitter sa fonction de Conseiller communal pour raison de santé au 30 avril 2022.

Le PS tient à le remercier chaleureusement pour son investissement pendant plus de 20 ans, d'abord au Conseil général, en parallèle du Grand conseil et ensuite, pendant presque 10 ans, au Conseil communal. Suite à son investissement à la Commission cantonale des finances, il a apporté une expérience non négligeable à la tête du Dicastère des finances de la Ville de Boudry. Nous pouvons encore relever qu'il aura collaboré à l'élaboration des comptes 2021. Pendant toutes ces années où il était à la tête des finances, notre dette s'est considérablement réduite.

M. Daniel Schürch a été également Président de la Commission forestière de l'arrondissement de Boudry et Président du Syndicat forestier qui réunit les communes de Cortaillod et Boudry.

M. Daniel Schürch ne s'est pas seulement investi au sein du Conseil communal et du Conseil général pour la Ville de Boudry, il a également présidé le groupe socialiste de 2001 à 2008.

Le PS de Boudry tient à remercier chaleureusement M. Daniel Schürch pour son investissement durant toutes ces années. Daniel, il est temps, maintenant, de penser à toi. Prends soin de toi, Daniel, tu as toute notre gratitude.

**M. D. Schürch (en son nom)** : Merci à vous ! C'est émouvant. La politique fait partie de ma vie et cela s'arrête. Mais il était temps et nous allons nous revoir pour d'autres raisons. Je tiens à dire que dans cette salle, j'ai beaucoup d'amis et je les remercie tous.

**M. E. Buschini (PS)** : Le Parti socialiste a le plaisir et la fierté de présenter ce soir une candidate féminine pour le Conseil communal : Rita Piscopiello. Elle est née le 20 avril 1968 à Hauterive et est domiciliée à Boudry depuis 2017. Auparavant, elle a habité pendant 19 ans à Fleurier, au Val de Travers. Mariée, elle a deux enfants âgés respectivement de 17 et 23 ans.

Avec un CFC d'assistante en pharmacie obtenu en 1986, elle a exercé principalement cette profession jusqu'à la naissance de ses enfants. Après une pause de 8 ans, durant laquelle elle a œuvré dans plusieurs sociétés locales, elle reprend une activité professionnelle en 2008, en qualité de coordinatrice régionale de l'Ecole club Migros pour le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz, puis de consultante auprès de la société Kelly Services. Aujourd'hui, elle occupe le poste de responsable médico-administrative des archives médicales au sein du RHNe. Ce parcours de vie et ses différentes expériences lui ont permis d'acquérir de la polyvalence et des connaissances élargies. Elle rejoint le PS de Boudry lors des dernières élections où elle a été élue au Conseil général. Elle s'est tout naturellement proposée pour reprendre le poste de Conseillère communale lors de la démission de M. Daniel Schürch et soyez certains qu'elle mettra tout en œuvre pour intégrer le plus rapidement possible l'équipe actuellement en place dans un esprit pragmatique et de collégialité.

Mme R. Piscopiello est élue tacitement.

4. **Nomination d'un membre à la Commission non permanente pour la révision du Règlement général de Commune (RGC), en remplacement de M. Aurélien Mary, démissionnaire**

M. D. Facchinetti (PLR) propose M. Q. de Reynier. Ce dernier est élu tacitement.

5. **Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN), en remplacement de M. Aurélien Mary, démissionnaire**

M. D. Facchinetti (PLR) propose M. S. Paz Ruiz. Ce dernier est élu tacitement.

6. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la faisabilité d'une fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes et à une demande de crédit de CHF 80'000.00 pour le financement de la suite du projet (étude opérationnelle)**

**M. J.-P. Kneubühler (PLR)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Le PLR a étudié avec attention le rapport du Conseil communal relatif à la faisabilité de ce projet de fusion Boudry, Cortaillod et Milvignes. Il est évident qu'à ce stade de l'étude, il reste encore bien des points en suspens, dont entre autres :

- Quel sera le point d'impôt retenu ?
- Quel sera le nom de la nouvelle commune ?
- Comment seront choisies les armoiries pour la nouvelle commune ?
- Comment sera organisée la nouvelle commune administrativement ?
- Y aura-t-il une perte d'identité pour les trois communes ?

Oui, beaucoup de questions, mais peu de réponses, et pour cause, ces différents points feront précisément l'objet de la suite du projet.

Nos Conseillers communaux ainsi que les membres du Comité intercommunal pour l'étude de la fusion (CIEF) qui ont participé activement à l'élaboration de ce premier rapport ont bien réussi à donner quelques pistes de réponses, mais aujourd'hui, le gros du travail reste à faire. Et pour y arriver, il faudra beaucoup de forces vives, et pas uniquement des élus, mais également des citoyens de Boudry qui auront à cœur de finaliser cette étude en vue d'une votation populaire.

Et lors de cette votation populaire, si une des trois communes venait à refuser le projet, une fusion des deux communes restantes serait-elle encore envisageable ? La réponse est clairement NON, car il faudrait alors reprendre tout le travail à zéro et dans ce cas-là, nous n'en reparlerions plus pendant plusieurs années.

Le PLR a donc pesé le pour et le contre, et dans sa grande majorité, a conclu qu'il fallait poursuivre l'exercice et votera par conséquent ce crédit. Merci pour votre attention.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Merci à M. J.-P. Kneubühler pour son intervention. Avant que les autres groupes ne se prononcent, j'aimerais encore ajouter un point qui a été soulevé par la Commission de gestion et des finances de Milvignes. Les membres de cette commission voulaient savoir s'il était possible, dans les premiers mois de l'étude, s'il était constaté que les choses ne jouaient pas comme souhaité, de s'arrêter et de ne pas aller jusqu'à la fin du processus, jusqu'à fin 2023. Oui, si cette demande était faite par les différents organes qui se mettront en place, il s'agirait alors de déposer un rapport intermédiaire et vous, les Conseillers généraux, auriez la possibilité de vous prononcer sur ce rapport intermédiaire afin de décider s'il faut continuer jusqu'au bout ou non.

Sinon, M. J.-P. Kneubühler, dans son intervention, a très bien résumé le tout. Petite précision encore, c'est bien un rapport de la CIEF et c'est ce même document qui sera présenté aux deux autres communes jeudi 7 avril 2022. Dernière chose, les employés communaux, notamment les cadres, vont être mis à rude épreuve. Nous le savons depuis la tentative de fusion entre Bevaix, Cortaillod et Boudry. C'est un grand investissement et je pense qu'il faut aussi le souligner.

**M. Ph. Lüthi (PS)** : Tout d'abord, nous remercions chaleureusement les auteurs de l'étude pour ce dossier conséquent et très complet. Mais il porte sur un certain nombre de points et il nous manque encore, comme l'a relevé M. J.-P. Kneubühler, beaucoup de réponses. Il me paraîtrait particulièrement inexplicable de s'arrêter là sans avoir les réponses aux questions qui sont encore en suspens, donc le parti socialiste acceptera cette demande de crédit.

**M. E. Dubois (VEL et CGF)** : Pour les mêmes raisons, déjà évoquées, les Verts se prononceront également en faveur de ce rapport.

J'en profite pour faire le point en tant que rapporteur de la Commission de gestion et des finances. Il vous faut savoir que tous les rapports présentés ce soir ont été acceptés à l'unanimité lors de la séance de la semaine passée.

**M. D. Facchinetti (en son nom)** : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général de notre Ville et Commune de Boudry. La question qui nous est posée ce soir est de savoir si l'on veut aller de l'avant avec ce processus de fusion avec les communes voisines. Dans le résumé de son rapport à notre attention, le Conseil communal écrit qu'une fusion est non seulement réalisable, mais souhaitable.

Je n'ai pas d'objection sur le premier terme utilisé, à savoir le caractère réalisable de cette fusion. J'en ai par contre de très nombreuses sur son caractère souhaitable :

- Pour qui cette fusion est-elle souhaitable ?
- L'est-elle pour les personnes qui rêvent d'accéder à l'exécutif 100% professionnel de la nouvelle entité fusionnée avec un très confortable salaire mensuel ?
- L'est-elle pour l'Etat de Neuchâtel, qui ne semble vouloir traiter qu'avec des collectivités publiques de la taille d'une ville, souvent artificielles ?
- L'est-elle pour la Commune de Milvignes, qui rêve peut-être de s'agrandir encore ?

La vraie question que nous devons nous poser est de savoir si cette fusion est souhaitable pour Boudry et sa population. Seul l'intérêt général de Boudry et de sa population compte et doit nous guider.

A mes yeux, cette fusion n'est clairement pas souhaitable pour Boudry. Ne devenons pas la périphérie de Milvignes. Restons un centre fort et indépendant, qui pourra encore se développer harmonieusement et durablement, tout en restant ouvert aux collaborations ponctuelles. Gardons le centre de décisions à Boudry, pour et par les Boudryennes et les Boudryens. Ce faisant, nous garantirons que tous les investissements se décideront et se réaliseront à Boudry.

La population demande, à juste titre, de la proximité. Faisons-en sorte de conserver des élus que nous connaissons, proches de la population, accessibles, et que nous croisons dans la rue, dans les commerces ou dans les cafés et restaurants.

Dans ce contexte, ce serait un non-sens de passer d'un village de 6'300 habitants, encore appelé à se développer, au centre naturel clairement identifié, avec une belle et riche histoire, à une construction totalement artificielle de 20'000 habitants voulue par les exécutifs et non par la base.

N'ayons pas peur de rejeter cette demande de crédit. Gardons cet argent pour notre Commune et utilisons ce montant de CHF 80'000 pour un projet utile à Boudry et sa population.

Utilisons notre temps et notre énergie pour notre Ville et Commune de Boudry plutôt que pour un projet de fusion dont Boudry a grandement à perdre. Je vous remercie de votre attention.

Le Président ouvre la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole.

Il lit l'arrêté article par article. Aucun article ne fait l'objet d'une remarque.

Au vote, l'ensemble de l'arrêté est accepté par 27 voix contre 3.

7. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'052'000.00 TTC pour les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux d'électricité, d'eau potable, d'évacuation des eaux usées et des eaux claires ainsi que la réfection de la chaussée sur la rue Félix-Bovet à Areuse**

**M. G. de Reynier (CC) :** En l'absence de Mme M. Braghini, M. F. Pagani et moi-même sommes à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Plusieurs points ont déjà été développés à la séance de la Commission de gestion et des finances et j'imagine que cela a été transmis dans les groupes. C'est dans notre programme d'investissement et l'entretien des réseaux est notre prochaine étape.

Je l'ai dit et je le redis, il n'y a pas d'urgence, mais c'est la priorité dans le programme et nous nous imposons, comme pour une maison, de l'entretenir et nous vous proposons de continuer cet entretien avec la rue Félix-Bovet. Vous avez vu que la longueur du tronçon est importante et que dans les montants prévus, il y a passablement d'argent investi pour l'eau potable et les eaux claires. Ce sont des éléments importants. Finalement, l'aménagement de la chaussée est un peu la partie la plus faible.

J'ajoute une chose qui ne figure pas dans le rapport ; M. F. Pagani et moi-même sommes en discussion avec Cadbar, le chauffage à distance. Dans cette zone d'environ 500 m, si un intérêt était présent pour le chauffage à distance qui vient depuis Cottendard, alors Cadbar pourrait profiter de la fouille pour installer ses conduites. Mais aujourd'hui, personne ne sait quels immeubles, quelles maisons, quels quartiers sont intéressants pour le chauffage à distance. Nous sommes en pleines discussions, mais d'ici le début des travaux, nous le saurons. Et s'il devait y avoir la pose d'éléments de chauffage à distance, ces derniers seront financés par Cadbar.

À la Commission de gestion des finances, il a été demandé pourquoi il était fait un chemisage plutôt qu'un remplacement complet. Est-ce que le Président accorde la parole à M. F. Pagani pour la réponse ?

Oui, le Président lui accorde.

**M. F. Pagani (Responsable TP) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la réponse est simple, le chemisage est prévu par mesure d'économie. Nous n'allons pas remplacer les conduites existantes, qui sont solides, viables, qui sont en tuyaux bétons, mais nous allons intégrer une membrane à l'intérieure. Nous allons utiliser le tuyau des eaux usées, qui a déjà les raccordements établis sur la conduite en y intégrant une membrane plastique à l'intérieur pour éviter les effets de l'érosion qui sont connus. Il faut savoir que c'est un quartier qui a très peu de pente, donc les tuyaux qui sont abrasés donnent assez peu de coulage d'eau et en plus de cela, nous allons enlever de l'eau claire qui fait du nettoyage, donc il faut absolument que ce tuyau soit lisse à l'intérieur.

**Mme R. Piscopiello (PS) :** Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste a analysé ce rapport et en remercie les auteurs. Cette zone, qui est la plus vétuste et en marge des travaux de réfection réalisés ces dernières années nous porte à en déduire qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux. Dès lors et au vu des possibilités d'investissements existantes, le parti socialiste acceptera à l'unanimité ce rapport tout en sachant que les stratégies de réduction d'accès à la plage doivent encore être définies.

**M. D. Facchinetti (PLR) :** Le groupe PLR se réjouit de constater que le Conseil communal veille à renforcer et moderniser les infrastructures sur l'ensemble du territoire communal, dont Areuse est assurément une belle composante, et soutient donc à l'unanimité le rapport présenté.

**M. E. Dubois (VEL)** : Pour les Verts, ce sera également l'unanimité en faveur du rapport.

**M. G. de Reynier (CC)** : Juste avant le vote, est-ce que M. F. Pagani peut expliquer la chronologie de ce chantier ?

**M. F. Pagani (Responsable des TP)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si vous acceptez ce rapport ce soir, la période référendaire va débiter. Pendant ce temps, nous allons lancer l'étude avec le bureau d'ingénieurs qui n'est pas encore défini. À la fin du mois de mai, les appels d'offres seront lancés aux entreprises de génie civil pour un début du chantier prévu à environ mi-août. Vu la longueur du chantier, les travaux s'étaleront sur la fin 2022 et le début 2023.

**M. G. de Reynier (CC)** : Est-ce que M. F. Pagani peut également nous dire si la route sera fermée ou s'il y aura toujours une voie de circulation ouverte ? Comment est-ce que le trafic en direction de la plage sera géré ?

**M. F. Pagani (Responsable des TP)** : Ce sont des éléments qui n'ont pas encore été discutés précisément puisque l'ingénieur n'a pas encore été nommé, mais l'idéal pour la période d'août-septembre, ce serait de travailler en demi-chaussée, avec des feux en alternance, ainsi la route ne sera pas totalement fermée et l'accès à la plage toujours garanti.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Je profite que le responsable des services techniques est présent pour poser une question. Quelle serait, selon vos prévisions, la plus mauvaise surprise que nous pourrions avoir sur ce travail, qui est quand même sur un grand tronçon ? Je pose cette question puisque l'accès à la plage et à divers quartiers est impacté. Est-ce que nous avons une prévision large d'une éventuelle mauvaise surprise ?

**M. F. Pagani (Responsable des TP)** : La plus mauvaise surprise que nous pourrions avoir, c'est la volatilité des prix des fournitures. Nous savons aujourd'hui qu'en raison des événements au niveau mondial, les éléments constructibles peuvent augmenter d'un mois à l'autre d'environ 30%.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Dans un tel cas, est-ce que nous aurions la possibilité de couvrir ce 30% d'augmentation ? Il est clair qu'on ne laissera pas ouvert cette rue pour des problèmes de financement ou de matériel. Est-ce qu'il y a un mécanisme ou est-ce que nous avons anticipé ce risque présenté ce soir ?

**M. F. Pagani (Responsable des TP)** : Le devis, tel qu'il a été élaboré, se base sur les prix de novembre 2021. Entre ce moment-là et maintenant, certains prix ont augmenté, d'autres sont restés stables. Maintenant, il est toujours possible de réduire quelque peu la longueur du chantier. Là, nous avons prévu un tronçon, mais il est envisageable de diminuer la longueur afin d'entrer dans l'enveloppe budgétaire qui nous est donné.

**M. B. Geiser (en son nom)** : J'avais pris contact avec M. F. Pagani parce que j'étais préoccupé par la téléphonie qu'il n'est pas prévu d'installer. Il m'a assuré que Swisscom serait contacté dès l'acceptation du crédit. J'ai aussi posé la question du télé-réseau et j'ai eu l'assurance que des conduites seraient mises en réserve pour pouvoir connecter les habitants à la nouvelle ligne.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je souhaite encore préciser, pour M. K. Atchadé, qu'il y a toujours la possibilité, au niveau politique, de venir avec une demande de crédit complémentaire. Nous n'aimons pas faire cela, mais si, malheureusement, nous étions face à une mauvaise surprise avec l'augmentation de ces coûts, c'est aussi une solution que nous pourrions vous proposer.

**M. G. de Reynier (CC) :** Si, tout à coup, les anciennes conduites étaient dans un tel état que nous ne pourrions pas les chemiser, ou alors si elles étaient à moitié écrasées et qu'il faille en remplacer une partie plus importante que prévue, est-ce que nous avons assez de marge ?

**M. F. Pagani (Responsable des TP) :** Un passage caméra a été effectué et nous avons pu nous apercevoir que la structure de la conduite est viable. Il n'y a pas de fissure, pas d'écrasement, pas de disjonction au niveau des éléments. Maintenant, à l'avenir, il y aura beaucoup moins d'eaux claires dans les eaux usées, ce qui est quand même un plus pour l'environnement, mais nous allons avoir de l'eau beaucoup plus épaisse et c'est principalement la raison du chemisage. Donc, le passage caméra nous donne la sécurité que cette conduite est viable, mais dans l'absolu, oui, il y a un peu de marge pour les imprévus.

Le Président ouvre la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole.

Il lit l'arrêté article par article. Aucun article ne fait l'objet d'une remarque.

Au vote, l'ensemble de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 125'000.00 HT ayant pour objet l'assainissement de la station transformatrice moyenne tension (MT) « Buchilles »**

**M. G. de Reynier (CC) :** Je souhaite vous donner un petit complément au document qui vous a été remis. Après la séance de la Commission de gestion et des finances, quelqu'un m'a demandé intelligemment pourquoi il y avait un poste « génie-civil ». J'ai reçu la réponse aujourd'hui de la part d'Eli 10 SA : une ouverture devant la station devra être effectuée en fonction de l'état des câbles MT dans les cellules et des longueurs à disposition. Il y a CHF 10'000.00 qui ne seront probablement pas utilisés complètement, mais ces travaux de génie civil sont nécessaires quand bien même l'armoire semble être en bon état.

La deuxième question que j'ai reçue est la suivante : est-ce qu'il est possible de comparer cette demande de crédit avec les derniers remplacements de transformateurs ? Eli 10 SA m'a fourni deux travaux récents, à savoir la station Praz, CHF 109'000.00 et la station Hôtel de Ville, CHF 116'000.00. Aujourd'hui, nous sommes à CHF 125'000.00 ; nous sommes donc dans le tir.

**M. C. Buschini (PLR) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le PLR accepte ce crédit de CHF 125'000.00 pour l'assainissement de la station transformatrice moyenne tension (MT) Buchilles, près de Belmont. Depuis l'installation en 1970, les normes sont devenues plus complexes et doivent mieux protéger les éléments de l'appareillage sous tension.

**Mme E. Buschini (PS) :** Le PS a étudié ce rapport avec intérêt et en remercie les auteurs. En aucun cas le PS ne conteste les travaux à effectuer, au vu de l'ancienneté et de la vétusté du transformateur. Conformément à la convention en vigueur, ces travaux seront exécutés par le gestionnaire du réseau communal, la société Eli10 SA, et ce montant a été porté au budget des investissements 2022.

Nous aimerions que le Conseil communal nous assure qu'Eli10 SA a la capacité d'effectuer ces travaux encore cette année. Des armoires électriques sont entreposées dans toute la commune de Boudry depuis plusieurs mois, sans que les travaux ne se fassent. Notamment à la Rue des Prés, plusieurs armoires sont déposées depuis plus de 6 mois. Nous nous posons la question si cette entreprise arrive



à assumer les travaux qu'elle accepte. Sous réserve des réponses que le Conseil communal nous apportera, le PS soutient ce rapport à l'unanimité.

**M. G. de Reynier (CC) :** Merci au groupe PS pour sa question que je considère comme justifiée et pertinente. Eli 10 SA n'est pas une société à qui la Commune fait appel ; Eli 10 SA, c'est nous. Ce sont les services industriels de nos communes et c'est vrai qu'ils ont eu pas mal de difficultés au niveau des ressources humaines et c'est vrai que nous avons du retard. Je dis « nous », car il faut bien que je m'assimile à Eli 10 SA. Au niveau éclairage public, je pense que c'est à cela que Mme E. Buschini se réfère en parlant de ces armoires et je suppose qu'elles ont déjà été entreposées par quartier. Maintenant, est-ce que ces travaux seront faits en 2022 ? Je l'espère, mais je vous dis honnêtement que j'ai constaté, tout comme vous, qu'il y a du retard. Les travaux se font, les factures arrivent, je vais, avec M. F. Pagani, aux séances de coordination, mais, par exemple, pour l'éclairage public, le responsable a quitté ses fonctions, pendant un certain temps il n'y a pas eu de successeur, maintenant le remplaçant a été engagé, mais tout n'est pas rose. Vous voyez sûrement aussi des candélabres avec des ampoules qui ne fonctionnent pas, mais ce sont des ampoules au mercure que nous n'avons pas envie de changer, je suppose en attendant de changer de candélabre... Voilà la situation et je ne peux pas vous rassurer pleinement sur le bon fonctionnement d'Eli 10 SA ces prochains mois. Moi, à chaque séance de conseil, les discussions me donnent une bonne impression, mais c'est vrai que dans l'immédiat, pour les travaux attendus, il y a un peu de flottement. J'aimerais que cela soit fait cette année, nous avons essayé de mettre ces rapports en début d'année afin que les travaux puissent se faire. Mais si je prends l'exemple de la grosse station d'injection dans la cour du Collège des Esserts, initialement, elle devait être faite durant les vacances d'été 2021 et cela a commencé durant les vacances d'automne 2021 et cela s'est terminé au début de cette année. Maintenant, il ne reste plus que la décoration, mais c'est vrai qu'il y a eu six mois de retard. Donc Eli 10 SA fonctionne, mais peut-être actuellement un peu moins efficacement que souhaité.

**Mme E. Buschini (PS) :** Je me pose encore une question : si les travaux ne sont pas faits cette année et comme le montant était prévu dans le budget des investissements, faudra-t-il revoter un crédit l'année prochaine ?

**M. D. Schürch (CC) :** Non, c'est dans le budget de fonctionnement que c'est ainsi. Dans ce dernier, il n'est pas possible de reporter à l'année suivante mais au niveau des investissements, il est possible de les reporter à l'année suivante pour autant que le bénéfice permette de reporter les montants souhaités. Il faut être clair, si la Commune n'a pas d'argent, elle ne peut rien reporter. Mais actuellement, la Commune a de l'argent, cela sera possible de le faire.

Le Président ouvre la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole.

Il lit l'arrêté article par article. Aucun article ne fait l'objet d'une remarque.

Au vote, l'ensemble de l'arrêté est accepté par 29 voix et 1 abstention.

9. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 130'000.00 HT pour les travaux de remplacement de la ligne moyenne tension (MT) entre les stations « Batterottes » et « Champs-Creux »**

**M. G. de Reynier (CC) :** Vous avez vu où se trouve cette station, entre la route au pied de Trois-Rods et l'entreprise Singer. C'est une des cinq sections de câbles moyenne tension les plus anciens qui n'ont pas encore été remplacés, donc il faut le faire. Le câble sera commandé chez Nexans et les travaux de

génie civil devraient coûter moins cher que CHF 68'000.00, parce qu'on a supposé que le tube ciment serait en mauvais état, mais si quelques parties sont en bon état, elles seront conservées.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (PS)** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste remercie les auteurs du rapport. Le plateau de la Gare a connu un phénoménal développement tant du point de vue de sa population que de ses activités industrielles. La Commune se doit donc d'offrir à ses utilisateurs des services optimum et sûrs, notamment en ce qui concerne l'alimentation électrique. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit pour rénover ces infrastructures vieillissantes.

**M. C. Buschini (PLR)** : Les libéraux-radicaux acceptent ce rapport d'engagement de CHF 130'000.00 pour remplacer le câble Batterottes-Champs-Creux de 1974 et pouvoir mieux alimenter les entreprises sur le plateau de la Gare en moyenne tension, en espérant trouver l'ancien tube en bon état pour pouvoir accueillir ce nouveau câble et n'avoir pas de grosse fouille qui occasionnerait que la circulation soit redéployée par la Basse-Ville. A noter que Batterottes signifiait « moulin qui utilisait la force motrice ».

Le Président ouvre la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole.

Il lit l'arrêté article par article. Aucun article ne fait l'objet d'une remarque.

Au vote, l'ensemble de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## 10. Interpellations

Il n'y a aucune interpellation.

## 11. Informations du Conseil communal

**M. G. de Reynier (CC)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, j'ai oublié de préciser à l'attention de M. B. Geiser que, pour la ligne MT Batterottes, j'ai fait interpellier Swisscom et Viteos pour les informer qu'il y avait une fouille à disposition si jamais.

Pour les informations, je reviens sur le Chemin des écoliers, dont il a été parlé à la dernière séance. Un délégué du BPA s'est rendu sur place avant Noël et nous a envoyé un mail avec les recommandations suivantes. Je vous lis ce courriel.

« Suite à notre rencontre sur site du 22 décembre dernier, je vous fais un petit retour par mail concernant l'évaluation de sécurité du cheminement piétonnier qui relie l'école de Vauvilliers à la Route de la Gare.

Au niveau du revêtement, les escaliers sont en bon état, les marches sont régulières et de dimensions constantes (hauteur, largeur, ...). Concernant les surfaces entre les différentes rampes d'escalier, il y a en revanche des problèmes de glissements de terrain qui engendrent des fissures représentant un danger. En effet, il y a des irrégularités qui peuvent provoquer des chutes et cette situation doit être corrigée.

En haut de l'escalier, du côté de la route de la Gare, il convient d'installer un garde-corps afin de limiter l'attrait de la zone rocailleuse qui peut se révéler dangereuse pour un groupe d'enfants, par exemple lors de bousculade.

Par rapport aux délimitations latérales des escaliers, le BPA vous recommande également fortement de modifier les arêtes vives des bordures aux débuts et fin des rampes. En cas de chutes, ces éléments peuvent générer de graves blessures.

Concernant les garde-corps, leur hauteur est légèrement inférieure aux recommandations, mais étant donné que ce cheminement est principalement utilisé par les écoliers, cette situation n'est pas problématique. Les garde-corps doivent toutefois être adaptés dans les secteurs où la pente du talus est importante. Ceci est notamment le cas dans la longue partie de transition entre les rampes d'escalier, car ces secteurs sont perpendiculaires à la pente naturelle du terrain.

A cet endroit, des éléments métalliques, qui sont vraisemblablement destinés à limiter les glissements de terrains, doivent également être sécurisés. La pose d'un treillis permettrait de résoudre ces deux situations délicates. »

Sur cette base-là, les employés du Service de la voirie et des travaux publics ont entrepris les travaux. M. P. Chapuisod et M. F. Pagani sont informés et ils finiront tout ce qu'il est possible de faire par nos moyens ce printemps. Ce qui dépasse nos capacités de services, nous le mandaterons à une entreprise externe. Finalement, grâce à ces quelques interventions, ce cheminement pourra être maintenu. Je propose qu'à la fin de l'été, nous puissions faire un tour avec Mme Gontier, même si nous ne sommes pas des spécialistes BPA, mais avec notre bon sens, pour voir si ces modifications sont suffisantes ou s'il faut faire encore quelque chose de plus. Je pense que c'était bien d'attirer notre attention sur ce point et j'ai été agréablement surpris par le retour du BPA.

**Mme M. Gontier (en son nom)** : Je vous remercie pour toutes ces démarches, pour le sérieux du suivi et pour ce retour.

**M. G. de Reynier (CC)** : J'aimerais maintenant vous informer au sujet de l'Ukraine et des migrants. Sachez qu'on a fait beaucoup de choses avec la sécurité publique, les travaux publics, la voirie pour essayer d'aider cet afflux vers le centre. Par exemple, nous avons organisé un parking dans un pré. Il a fallu faire beaucoup de démarches en urgence, auprès de l'agriculteur, etc. Nous avons fait du provisoire, on a installé une tente. Et maintenant, nous allons passer à l'étape plus durable, aménager un parking un peu plus sérieux. Ce sont des éléments de logistique que nous vous transmettons pour info, mais l'information-clé que j'aimerais vous donner est la suivante : constamment je reçois la demande où s'adresser, où s'annoncer pour accueillir des Ukrainiens et des Ukrainiennes. Au début, je leur répondais qu'il fallait regarder sur internet, parce que personne ne savait. Cela partait dans toutes les directions. Vous avez vu qu'ils ont rempli le centre, il y a maintenant 600 personnes et qu'ils vont encore ouvrir deux pavillons de Perreux pour avoir de la place pour 130 personnes de plus. Ils ont aussi mis des gens à la Rouvraie. Une fois que les gens sont enregistrés, qu'ils ont leur permis S, qu'ils ont leur statut de sécurité sociale, il faut ensuite les héberger pour quelques mois, le temps de réagir et c'est là qu'on a besoin de toutes ces familles. Mais ce matin, sur le site de l'Office fédéral de l'aide aux réfugiés, dans chaque canton, des gens s'annoncent. Vous tapez [www.osar.ch](http://www.osar.ch), puis Ukraine, et là, il faut remplir un formulaire pour s'annoncer. Dans le canton de Neuchâtel, il y a 618 foyers annoncés, et hier, le 3 avril, il y avait déjà 19 personnes qui avaient été contactées et qui avait pu accueillir des gens. Donc, il y a de la réserve et cela se passe, mais si certains d'entre vous ont envie de s'engager, et bien remplissez le formulaire sur internet. De mon côté, je suis allé chercher quelques informations pratiques. Si quelqu'un s'annonce, il faut au moins que cela soit pour 3 mois. Il n'y a pas besoin d'avoir des appartements ou une maison très élaborée. Ils recommandent une pièce qui puisse être fermée pour la famille, mais ce n'est pas obligatoire. Les sanitaires, il n'y a pas besoin d'avoir des sanitaires

séparés. J'ai aussi lu qu'à terme, il y aurait une participation pour le loyer qui serait proposée par la Confédération. J'ai encore lu que pour ce qui était ménage et alimentation, les migrants reçoivent un forfait, donc ce n'est pas à la famille d'accueil de financer le tout, mais les chiffres ne sont pas encore définitifs, et il ne faudrait pas s'annoncer dans un but de gagner de l'argent. Je ne suis pas sûr que cela soit rentable... À l'époque, j'ai accueilli un migrant afghan, nous l'avions fait parce que cela nous intéressait et c'était par altruisme, mais finalement nous recevions CHF 45.-/jour. Mais je ne crois pas que cela sera ces prix pour les Ukrainiens. Là, c'était des migrants mineurs et il fallait un très gros appui autour d'eux et cela me permet de vous dire que pour les Ukrainiens, il faudra aussi de la disponibilité pour le soutien administratif. Voici ces quelques informations et n'appellez pas la Commune, elle n'a pas d'infos pratiques, il faut vraiment aller sur internet.

J'aimerais encore vous dire deux choses. L'audit, l'analyse du fonctionnement du Conseil communal a commencé. Ce matin, M. J.-M. Buschini, M. L. D'Andrea et moi-même avons déjà été auditionnés par la société qui fait cette analyse. Depuis le début de l'année, donc janvier, février, mars, nous avons rempli nos tableaux. Nous marquons chaque semaine, les heures, les activités et le détail. Et depuis avril, nous devons encore ajouter un détail supplémentaire, c'est-à-dire est-ce que notre activité est stratégique, politique ou alors opérationnelle. Nous donnons des informations et ces gens avancent et en juin, vous aurez un document intéressant, pour la suite.

Dernière chose, on me fait souvent le reproche et je dois faire mon mea culpa, j'ai un peu de peine à arriver avec des réponses aux trois motions, donc les deux sur la sécurité et une sur le réseau électrique. Vous voulez des réponses. C'est vrai, M. D. Facchinetti, que le délai réglementaire de douze mois est clairement dépassé. Je l'ai signalé aujourd'hui au consultant d'ACTAES, au fond si je ne réponds pas plus vite, c'est que je n'ai pas tellement de disponibilité et pas beaucoup d'aides. Voilà, cela fait partie du problème dans lequel nous sommes au Conseil communal pour l'instant. Selon les sujets concernés, par exemple dans le domaine des réseaux électriques, il n'y a personne dans la Commune. M. F. Pagani est le chef des chantiers, il connaît bien tout cela, mais la problématique électrique, je dois un peu chercher tout seul, aller demander à Eli 10 SA où personne n'a le temps. En plus, Eli 10 SA n'est pas objective parce qu'elle aimerait que Boudry garde son réseau, donc je devrais aller demander à un consultant. Et pour la sécurité, ce n'est pas simple non plus. Je dois lire moi-même la loi cantonale, lire le règlement de police, réfléchir aux missions, au personnel, aux priorités, ce n'est pas très facile. Je ne viens pas dire qu'il faut m'excuser ce retard, mais ce n'est pas aussi simple que ça. J'imagine que le PLR, au moment de déposer ces quatre motions, savait que cela ne serait pas tout simple. Enfin, je vais m'efforcer, pour le Conseil général de mai, d'arriver avec un rapport pour les deux premières relatives à la sécurité et au Centre fédéral d'accueil que je vais traiter ensemble. Pour l'électricité, cela sera cet automne et je vous le dis, cela ne va pas être facile, ni pour vous, ni pour moi, sur la base des options qui vont être rapportées. Je vous remercie de votre attention.

## 12. Questions

**M. K. Atchadé (PLR) :** Monsieur le Président, j'en appelle à votre clémence, ainsi qu'à toute la salle également. Ce n'est clairement pas une question. Mme E. Buschini a adressé un mot à M. Daniel Schürch, vous me laisserez déçu si vous ne me permettez pas de lui adresser également un mot. Ou alors je poserai une question à M. Daniel Schürch s'il a envie d'entendre le mot que nous souhaitons lui adresser.

Daniel, veux-tu entendre le mot que nous, PLR, souhaitons t'adresser ?

**M. D. Schürch (en son nom) :** Kola, nous sommes des potes, alors volontiers.

**M. K. Atchadé (PLR)** : À Daniel Schürch. Je vais essayer de dire la synthèse, car tu connais mon émotion. Le groupe PLR est particulièrement heureux de te revoir dans ces murs et nous tenons à te remercier pour ta présence qui témoigne, si besoin est, de ton amour pour Boudry. Nous n'en avons jamais douté, mais comme il arrive quelques fois dans les familles unies, nous avons soutenu l'idée, contre, je sais, ton gré, que tu devais maintenant penser en priorité à toi. Nous espérons que dans un futur proche, cela te sera grandement profitable. Merci Daniel.

**Mme E. Buschini (PS)** : Etant donné la crise actuelle et notamment la forte augmentation des prix qu'elle occasionne, le Conseil communal pourrait-il renseigner les citoyennes et les citoyens de Boudry sur les diverses possibilités qu'ils auraient de passer à des énergies autres que le gaz ou le mazout ? Une information qui leur indiquerait en l'occurrence quels services ou bureaux spécialisés contacter à cet effet, quelles démarches entreprendre. Une information qui, par exemple, pourrait prendre la forme d'un tout-ménage ou d'un article dans le Boudry News.

**M. D. Schürch (CC)** : Je me permets une dernière intervention. Nous avons eu un débat ce soir, en séance du Conseil communal, parce que je vous rappelle que vous avez accepté de soutenir la création d'un fonds en lien avec l'énergie. Ce fonds est divisé en deux, une part qui entre dans la caisse communale et l'autre part qui doit obligatoirement être destinée à des projets énergétiques. Le débat de ce soir au niveau du Conseil communal était de savoir ce qu'on voulait en faire. Pour l'instant, on a accumulé et on a utilisé une partie pour Vauvilliers. Mais pour l'avenir, ce seront mes collègues, et ma nouvelle collègue qui me succède, qui vont décider que faire de ce fonds. En effet, il y a peut-être là un moyen de soutenir des privés qui voudraient se lancer dans un projet de panneaux photovoltaïques ou autres. Je suppose que le Conseil communal va en reparler. Le débat est entamé et je me réjouis d'ailleurs de voir le résultat.

**M. G. de Reynier (CC)** : Il faut savoir qu'au départ, il y a une personne dans cette salle, Mme C. Durnat-Lopez, qui avait demandé si la Commission communale de l'énergie existait. Elle est en train de naître. C'est peut-être cette commission-là qui pourra réfléchir à la question et faire des propositions au Conseil, ou réfléchir comment mieux soutenir les citoyens dans leurs démarches. Si vous lisez un peu la littérature spécialisée, ces questions sont très largement évoquées et je pense qu'il faut un peu vulgariser cela pour simplement donner envie à tout un chacun de faire des démarches, s'il est concerné et intéressé. Personnellement, j'espère qu'il y aura un petit peu de sous aussi pour ces activités individuelles. En tout cas, j'aimerais bien. Je profite de vous dire que la révision du Règlement général de commune est presque terminée et elle devrait être soumise au Conseil communal, au Service des Communes et ensuite à votre Conseil. Vous y verrez que nous avons intégré cette idée et je pense que dès ce moment-là, nous pourrons faire travailler cette commission.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Nous sommes aussi engagés dans le plan intercommunal des énergies, donc évidemment il faut des réflexions, et même au-delà des augmentations actuelles. Le fait de devoir changer de mode et diminuer nos émissions, cela fait partie d'un programme cantonal et fédéral. Nous devons aller dans cette direction et cela fait aussi partie du rôle d'une commune de proposer des choses ou en tout cas d'informer. Avant d'envoyer ce tout-ménage, ce qui est une excellente idée, il faut encore réfléchir à ce que nous voulons proposer. Il y a des endroits où il serait possible de se relier au chauffage à distance, à Areuse, M. G. de Reynier en a parlé tout à l'heure, et aussi ici, à Boudry, il y en a un autre qui est chauffé au bois. Nous pouvons mettre des pompes à chaleur, mais à certains endroits, il y a aussi des contraintes qui font qu'il n'est pas possible de changer. Cela mérite vraiment de faire travailler quelques commissaires, d'avoir une commission dédiée à ces questions d'énergies, c'est très important. Et une fois que le sujet aura été un peu investigué, nous pourrons écrire quelque chose.

**M. D. Schürch (CC)** : Je pense qu'il faut admettre que la Commune de Boudry a eu une politique énergétique hyper intelligente et hyper correcte depuis des décennies. Si nous pensons à la chaudière

qui nous chauffe aujourd'hui dans cette salle, elle est relativement âgée. Il y a aussi celle qui chauffe le Collège des Esserts, nous avons maintenant relié Vauvilliers à celle du Plateau de la Gare et d'ailleurs, il avait été mis dans le cahier des charges une obligation de se chauffer au bois. Nous avons donc déjà un certain nombre d'exigences. Il y a aussi le quartier à Areuse qui est chauffé par celle de Cadbar. En tout cas, en terme de chauffage, je pense que la Commune de Boudry est au top. Il serait difficile de faire beaucoup plus, tout au mieux étendre encore quelque peu l'offre. Je vous rappelle aussi que nous avons construit, en partenariat avec Eli 10 SA, une centrale solaire sur le stade des Buchilles. Une autre centrale, construite cette fois-ci de manière indépendante, existe sur le Centre forestier. Il y en a également une sur le Collège de Vauvilliers, M. J.-M. Buschini vous en a parlé et dernièrement, nous en avons installé une sur le toit du bâtiment communal à la route des Addoz. Nous n'arrêtons pas, nous sommes partis dans cette logique et nous faisons tout ce que nous pouvons pour continuer dans ce sens-là. Ensuite, il faut aussi avoir les moyens, non pas financiers, mais en ressources de personnel. Il faut pouvoir suivre ces chantiers, il faut également que cela soit objectif par rapport au bâtiment à rénover. J'ajoute encore la centrale hydro-électrique des Esserts qui a été construite dans ce même but. Donc vraiment, je pense que Boudry est très bien par rapport à ces sujets-là.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Je souhaite encore ajouter une chose par rapport à ce sujet. Il y a bien sûr aussi la problématique des chauffages. Par exemple, si quelqu'un installe une pompe à chaleur, il peut l'alimenter par des panneaux solaires. À mon avis, il y a encore autre chose à faire assez rapidement, c'est informer les gens qu'il n'est pas nécessaire de chauffer autant. C'est-à-dire, à chaque fois qu'un degré est économisé, c'est 20 ou 30 % de chaleur utilisée en moins, c'est beaucoup. Hier encore, j'ai été chez un ami, dans un immeuble du Faubourg Philippe-Suchard. C'était impressionnant, au début du corridor, il y avait trois immenses radiateurs qui chauffaient à fond. Il faisait 25 degrés à l'entrée du bâtiment, en dehors des appartements. Bien sûr, ce sont des charges qui sont collectives, mais il y aurait un véritable gain en chauffant moins. C'est aussi pour cela que l'isolation est améliorée sur les bâtiments. Donc sans rien changer, mais simplement en expliquant, car il y a encore beaucoup de gens qui ne savent pas que de passer de 22 à 21 degrés, il y a tant d'économie, ou de 22 à 20 degrés, c'est presque 40% de moins et cela chacun peut le faire assez rapidement. Et la réponse se voit directement sur la facture, sans changer la chaudière.

**M. C. Buschini (en son nom)** : Quelle est la motivation de changer les libellés des noms de lieux ou de rues à Boudry ? Un exemple est sous vos yeux : Champs-Creux, normalement cela s'écrit « Champ », sans « s » et sans trait d'union et Creux s'écrit avec le « x ». Un autre, c'est Chéseaux ; or ce n'est pas Chéseaux, mais Cheseaux. Alors je peux vous dire que les GPS tiennent compte de l'orthographe. Je ne sais pas dans quelle mesure la Commune a envoyé les noms ainsi ou s'il faut tenir compte de ceux qui sont réels.

**M. D. Schürch (CC)** : Est-ce que vous avez déjà essayé de taper Champs-Creux dans votre GPS ?

M. C. Buschini lui répond que non.

**M. D. Schürch (CC)** : Alors, je crois que nous n'avons pas fait exprès.

**Mme M. Gontier (en son nom)** : J'ai une demi-question, demi-réflexion. Depuis quelques temps, par rapport à la crise en Ukraine, j'ai été interpellée par des citoyens qui voulaient faire quelque chose et je me suis posé la question dans quelles mesure la Commune, en tant qu'organe politique, pouvait soutenir des initiatives citoyennes avec tout ce qu'il y a de délicat. Bien sûr, dans le contexte ukrainien, c'est très émotionnel, mais par exemple, il y a M. D. Criado, au Chemin de la Baconnière, qui organise des convois avec d'autres personnes. Chacun a certainement pu lire des articles dans la presse à ce sujet. Dans quelle mesure la Commune pourrait soutenir ces initiatives si elles correspondent aux valeurs que nous avons, que nous souhaitons porter pour créer du lien entre les citoyens et les politiciens. Cela pourrait être pour les Ukrainiens, mais cela pourrait aussi être pour d'autres réfugiés,

pour d'autres initiatives, par exemple pour des jeunes qui organisent des événements pour les personnes âgées, du moment que cela réunit des valeurs que nous trouvons positives pour la Commune. Et peut-être que la Commune soutient déjà des initiatives et que je ne suis pas au courant.

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Votre question est intéressante et elle nous renvoie à nos séances du Conseil communal de tous les lundis, car dans nos courriers, il y a pratiquement toutes les semaines des demandes d'aides. Je parlerais ici plutôt d'aides financières, pas nécessairement d'aides logistiques. Mais cela peut être des demandes de toutes sortes, pour un camp de jeunes, pour une création artistique ou aujourd'hui, il y avait une demande d'aide pour un projet au Bénin. Mes collègues pourraient aussi témoigner. Nous nous posons de plus en plus la question de mettre au budget une somme annuelle pour ces aides, car il est vrai, qu'à chaque fois, il faut en discuter, savoir si nous participons ou non, mais de toute façon, nous ne pouvons pas toutes les aider, ce n'est pas possible. Notre principe, jusqu'à maintenant, c'était de dire : si cela engage quelqu'un de Boudry ou lorsque c'est une organisation d'aide pour Boudry, c'est oui. Lorsqu'il y a des situations de crises, souvent, nous acceptons également, et lorsque nous recevons un projet comme aujourd'hui, je ne sais pas si j'ose le citer, mais pour une salle sportive à La Chaux-de-Fonds, eh bien, nous disons non. On doit faire des choix, notre bourse n'est pas élastique. Nous sommes donc en pleine réflexion et peut-être que dans le prochain budget, vous trouverez une nouvelle ligne « aide diverse » ou « aide variée » et ainsi il y aurait un peu de disponibilité financière pour faire cela.

**M. B. Geiser (en son nom) :** J'ai une réelle question qui exige quelques explications. Samedi matin, je me suis trouvé à l'assemblée générale du Sentier des Gorges de l'Areuse à Champ du Moulin et lors de cette séance, le Conseil communal de Boudry a été excusé en dernière minute. Il m'a été demandé si je pouvais poser cette question. La société a des problèmes de déchets qui sont constamment déposés en haut du parking du restaurant de la Truite, près de l'armurerie. La question est la suivante : est-ce que la Commune pourrait installer un container à cet endroit ?

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Je réponds en ma qualité de Président du Conseil communal, mais comme Mme M. Braghini, qui s'occupe du problème des déchets, est excusée ce soir, je vous propose de prendre en considération cette question et qu'elle vous réponde à la prochaine séance. Quant à mon absence, en effet, j'ai dû m'excuser à cette assemblée samedi matin, parce que tout simplement, comme plusieurs membres du Conseil communal, j'ai été victime du Covid-19. Je ne devrais même pas siéger ce soir, mais je souhaitais quand même soutenir le projet de fusion, c'est pour cela que je suis masqué, c'est pour vous protéger et je n'ai quasiment pas de symptôme à part un petit rhume.

**M. D. Schürch (CC) :** Comme j'ai été responsable de ce dossier dans le passé, je peux vous donner une réponse partielle. A l'époque, il y avait un arrangement avec les différentes communes, rive droite et rive gauche de l'Areuse et c'est la Commune de Boudry qui montait avec ses employés des travaux publics chercher les déchets qu'il y avait dans cette zone. Aujourd'hui, je ne sais pas exactement comment cela se passe, il sera intéressant de l'apprendre avec Mme M. Braghini, parce que théoriquement s'il devait y avoir un arrangement pour poser un container de plus, il faudrait aussi trouver un arrangement avec la Commune de Rochefort. Ce sont des lieux comme ça, personne ne sait trop qui s'en occupe, mais nous avons essayé à plusieurs reprises de trouver des solutions et en réalité, cela n'a jamais joué.

**M. B. Geiser (en son nom) :** Selon ce qui a été discuté en assemblée, ce container serait posé sur le territoire de la Commune de Boudry et cela ne concernerait pas Rochefort.

**M. D. Schürch (CC) :** Oui, mais finalement peu importe où il serait posé, c'est un arrangement entre les Communes.

**M. B. Geiser (en son nom) :** Alors j'attends la réponse. Merci de l'étudier.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 21h25.

Boudry, le 29 avril 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

*Pascal Pedimina*

*Pascale Preisig-Ducommun*